

Conseil d'administration Inserm du jeudi 6 juin 2019

Explication de vote du SNTRS-CGT sur la recapitalisation des 4 SATT

Au Conseil d'administration du 07/12/2017, les représentants du personnel avaient voté contre la recapitalisation de la SATT Grand Est, devenue SAYENS, car ils considèrent que le système des SATT est un « *gouffre financier qui ... privent les organismes nationaux d'initiatives stratégiques* » et que, « *à l'Inserm, il existe une structure similaire, « Inserm Transfert », filiale 100% privée de l'Inserm sous délégation de service public, spécialisée dans le transfert de technologies et de connaissances* ». Un autre membre du Conseil soulignait la nécessité de comprendre pourquoi la SATT Grand Est doit être renflouée et demandait « *quelles sont les garanties pour éviter que cette situation se reproduise.* » (Cf. intervention de M. Stasse dans le PV du CA Inserm du 07/12/2017, adopté au CA du 08/03/2018). Aujourd'hui, on propose à nouveau la recapitalisation, non pas d'une, mais de 4 SATT, sur les 6 SATT dont l'Inserm est actionnaire, pour un montant total de 2 318 000 € (plus de 2 M€ !). Notre position sur les SATT n'ayant pas changée, en tout cas pour le SNTRS, nous votons donc contre la recapitalisation des 4 SATT.

Texte du 07/12/2017

« Explication de vote du SNTRS-CGT, du SNCS-FSU et du SGEN-CFDT sur la recapitalisation de la SATT Grand Est

Le coût et l'efficacité des SATT ne peuvent qu'être remis en cause. Le gâchis financier que représente le système des SATT s'illustre à travers les renflouements de celles-ci, comme cela nous est soumis à ce conseil d'Administration pour la SATT Grand Est.

L'immense supercherie que représentent les SATT se révèle à travers ses demandes de recapitalisation. C'est un gouffre financier qui non content d'être incapable d'apporter des réponses en matière de transfert technologique, s'effectue sans le moindre contrôle de qui que ce soit ! Elles privent les organismes nationaux d'initiatives stratégiques.

Rappelons que le Conseil d'Administration a récemment voté le retrait de l'Inserm de la SATT Ouest Valorisation, avec l'argument de la direction de l'Institut, que nous partageons, que ses intérêts étaient mieux défendus à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur de la SATT.

Pour le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et le SGEN-CFDT, l'activité de valorisation et de transfert est une activité de service public qui doit permettre de développer l'emploi et les productions utiles à la population, et économes en ressources naturelles.

A l'Inserm, il existe une structure similaire, « Inserm Transfert », filiale 100% privée de l'Inserm sous délégation de service public, spécialisée dans le transfert de technologies et de connaissances.

Pour ces raisons, les élus SNTR-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT, votent contre la « Recapitalisation de la SATT Grand Est ».

Enfin, il est intéressant de noter que Mme Valérie MAZEAU-WOYNAR, à la fin de sa présentation, utilise les termes « faiblesse » et « interrogation » en ce qui concerne la participation de l'Inserm aux SATT. »